

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00128 Numéro SIREN : 488 858 986 Nom ou dénomination : A M C H

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 14029

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		AMCH		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4, Rue Defresne Bast		95100	
SIRET		4 8 8 8 5 8 9 8 6 0 0 0 1 8		ARGENTEUIL Greffier Tribunal de Commerce - Paris 14 DEC. 2020 N° 14020	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2019	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	40 400	030 4 352
	Immobilisations financières * (1)		040	590	042 590
	Total I (5)		044	40 990	048 4 352
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	35 389	070 55 389
		Autres * (3)	072	66 415	074 46 415
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	16 360	086 16 360
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	118 26 000	118 164
	Total général (I + II)		110	159 54 112	154 802
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	800	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132 39 026
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	22 094	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	69 920	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	52 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	6 691	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	26 773	172 25 518
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	84 882		
Total général (I + II + III)		180	154 802		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 38 400
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : AMCH

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		36 048	
	Immobilisations financières		590	590
Total I			36 638	590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	55 389	45 100
		Autres	46 415	64 090
	Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		16 360	14 937	
	Charges constatées d'avance			
Total II			118 164	124 127
Total général (I + II)			154 802	124 717
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	800
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		39 026	36 192
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		22 094	38 634
	Provisions réglementées			
	Total I			69 920
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		52 673	14 130
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		6 691	17 945
	Autres dettes		25 518	8 827
	Produits constatés d'avance			189
Total III			84 882	41 091
Total général (I + II + III)			154 802	124 717

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AMCH		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons	215	214		
		intracommunautaires	217	218	114 908	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	4 998	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	119 906	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	3 389	
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	64 072	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	766	244	1 706	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	2 352	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	71 519	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	48 388	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	303	
Produits exceptionnels (IV)				290	349	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	17 738	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	8 601	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	22 094	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 094	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	8 601	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	48 418	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	48 418	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant

Redressement tva

17 723

AMCH SARL

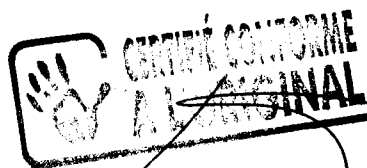
4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

ANNEXE

**au bilan et compte de résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2019**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

ANNEXE

Modes et méthodes d'évaluation

Hypothèse de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en francs courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée à partir des prix d'achats originels, en tenant compte des frais de transport, sans inclusion des charges financières et de dépréciation directes.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Consolidation

La société ne rentre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

Immobilisations incorporelles

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement, et il a été décidé de ne pas procéder à la dépréciation du fonds commercial.

Coût de production des immobilisations

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise à elle-même.

Filiales et participations

Néant

Mouvement de l'actif immobilisé

Se reporter au tableau fiscal n° 2058-DN

Avances et crédits aux dirigeants

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Méthode de calcul des amortissements et provisions

Se reporter aux tableaux fiscaux 2055 et 2056

Coût de production des stocks

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock

Charges à répartir sur plusieurs exercices, charges constatées d'avance, produits à recevoir sur créances

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de frais d'acquisition d'immobilisations, ni frais d'émission d'emprunts.

Aucune charge comptabilisée d'avance n'a été enregistrée au cours de l'exercice

Amortissements des primes de remboursements d'emprunts

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt portant des primes de remboursement.

Capital social

Le capital social d'un montant de 8 000 € est divisé en 800 parts de 10 €.

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

- Emprunts et dettes financières	Néant
- Dettes fournisseurs	5 220.20 €

Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles, hypothèques, gages, nantissements donnés Néant

Emprunts et dettes financières diverses Néant

Echéances des créances et dettes

Se reporter au tableau fiscal 2057 n

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Centralisation des postes de bilan

- ACTIF

. Participations	Néant
. Créances rattachées à des participations	Néant
. Créances clients et comptes rattachés	35 389.01 €
. Autres créances	66 414.60 €

- PASSIF

. Emprunts et dettes assimilées	52 672.90 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 690.90 €
. Autres dettes	25 518.47 €
Produits constatés d'avance	Néant

- COMPTE DE RESULTAT

. Charges financières (intérêts)	303.43 €
. Produits financiers de participation	Néant
. Autres produits financiers	Néant

La société n'a pas contracté d'engagement de crédit-bail

Effectif

. Cadres	
. Agents de maîtrise et techniciens	
. Employés	Néant
. Ouvriers	

Engagements

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANUELLE DU 25 JUIN 2020**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Le vingt-cinq juin deux mil vingt
à dix neuf heures

Les associés de la Société AMCH, société à responsabilité limitée au capital de huit mille euros (8.000 euros) divisé en HUIT CENTS (800) parts de DIX EUROS (10€) chacune, dont le siège social est 4, Rue Defresne Bast 95100 - ARGENTEUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro B 488 858 986 se sont réunis audit siège, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée Par Madame Marie-Christine HENNAUT
La présidente constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

Madame Marie-Christine HENNAUT
Monsieur Alain HENNAUT

Propriétaire de 400 parts
Propriétaire de 400 parts

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Les statuts
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés, quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et des conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
 - Pouvoir
 - Questions diverses.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Diverses observations sont présentées et différentes informations et précisions sont apportées par la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

RESOLUTIONS

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et examiné les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, faisant apparaître un bénéfice de 22 093.71 €, déclare les approuver.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé à Madame Marie-Christine HENNAUT, gérante de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 22 093.71 € comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Distribution aux associés de la somme de | 22 000.00 € |
| - Affectation aux autres réserves | 93.71 € |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, approuve les termes du rapport ainsi que les conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes habilitées à prendre part au vote étant observé que chaque intéressé s'est abstenu de voter pour le paragraphe le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

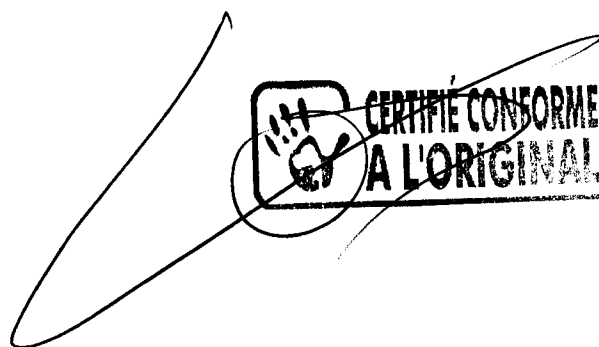
AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de ma gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus ou fixés par les textes en vigueur.

1 - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Le chiffre d'affaires est de 114 907.96 € chiffre en augmentation de 8.23 % par rapport à l'exercice précédent.

- l'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à	71 518.71 €
- Les « Achats et charges externes » se sont élevés à	64 071.70 €
- Les « Impôts, taxes et versements assimilés » se sont élevés à	1 705.80 €
- le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de	48 387.71 €
Compte tenu de la perte exceptionnelle de	17 389.57 €
De la perte financière de	303.43 €
et de l'impôt société de	8 601.00 €
Le résultat net comptable dégage un bénéfice de	22 093.71 €

En conclusion, l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 se solde par :

- un résultat d'exploitation de	48 387.71 €
- et un bénéfice comptable de	22 093.71 €

Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour vous fournir, après la lecture du présent rapport, toutes informations, explications et précisions utiles qui vous seront nécessaires pour la compréhension des comptes qui viennent de vous être présentés.

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Je vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de 40 361.47 €

- | | |
|--|-------------|
| - Distribution aux associés de la somme de | 35 000.00 € |
| - Affectation aux autres réserves | 5 361.47 € |

3 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour répondre aux prescriptions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, il est précisé que c'est la troisième distribution de dividendes.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité se maintiendra pour l'exercice 2018

5 - PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE

Aucune prise de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

6 - IDENTITE DES PERSONNES DETENANT LES PLUS DU DIXIEME, DU TIERS, DE LA MOITIE OU DES DEUX TIERS DU CAPITAL SOCIAL.

Chacun des associés détient plus de 10% du capital

7 - CONVENTIONS ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1996

Aucune nouvelle convention soumise aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

8 - RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter à l'annexe ci-jointe.

Les résolutions qui seront soumises, à l'issue de la discussion, au vote de l'assemblée générale correspondent aux décisions, propositions et vœux de votre gérant.

Je souhaite vivement que ces résolutions soient adoptées et que l'assemblée générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve à son gérant pour sa gestion durant l'exercice écoulé.